

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2014

---

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt et un juillet, à vingt-heures quinze,  
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence du maire, Monsieur Guy ROUSSE-LACORDAIRE.

Date de convocation : le 18 juillet 2014

Nombre de votants : 12 ; plus 2 pouvoirs.

**Sont présents :** M. Guy ROUSSE-LACORDAIRE, Maire.

Messieurs Eric HAUER, 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Michel SEVILLE, 2<sup>ème</sup> adjoint, Jason AUGUSTO,  
3<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-Jacques GOUJON, 4<sup>ème</sup> adjoint.

Mesdames Annick GIRARD, Isabelle LOUP, Sylviane MALVOISIN, Agnès PORTE CELERIER.

Messieurs Yves BODART, Olivier HURIER, Mickaël LEFEVRE.

**Pouvoir des absents excusés :**

M. Thierry CAILLOL a donné pouvoir à M. Guy ROUSSE-LACORDAIRE.

M. Pascal CANDOLFI a donné pouvoir à M. Jean-Michel SEVILLE.

**Absents excusés :**

M. Stéphane VEDRINES

**Secrétaire de Séance : M. Eric HAUER**

Ouverture de Séance : 20 h 15

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 juin 2014

Vote « pour » à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

1) RESSOURCES HUMAINES :

- a) Contrat de travail de Mme Catherine OUDIN, vu~~e~~ les services rendu~~s~~ et son travail indispensable pour la commune, il est proposé de faire une démarche de titularisation. Après discu~~s~~stions, il est fait mention du rachat de~~s~~ trimestres, par la commune. Le conseil décide de délibérer pour la titularisation de Mme Catherine OUDIN sous réserve qu'il n'y ait pas d'obligation de rachat des points pour la retraite. Vote « pour » à l'unanimité par le conseil.

En prévision d'une augmentation du temps de travail en raison des rythmes scolaires, le président de séance, demande de voter~~e~~ un accord de principe pour une augmentation de~~s~~ heures du temps de travail de Mme OUDIN. Il est fait remarquer qu'il faudrait également considérer le cas de Mme PAMART dans l'attribution des heures. Il est tenu compte de la remarque et procédons au vote. Il est voté à l'unanimité par le conseil pour revoir les heures de Mme Catherine OUDIN et Mme Christelle PAMART.

- b) Embauche de saisonnier : M.~~r~~ le Maire nous fait part qu'~~e~~d'une demande d'embauche qui, lui a été adressé~~e~~ par M.~~r~~ Julien PAPIN, jeune lauréat d'un CAPA Horticulture, pour travailler pendant l'été. Après réflexion et pour pallier aux vacances des employés communaux il est proposé de le prendre pendant un mois à mi-temps sur cinq jours, avec une phase d'essai de deux semaines. Il est possible de faire un contrat saisonnier pour accroissement temporaire d'activité, après accord de la préfecture. Délibération pour que le maire puisse embaucher, voté à l'unanimité.

2) INDEMNITE AU COMPTABLE :

Une délibération doit être prise pour accorder une indemnité de conseil au comptable du trésor public pour services rendu~~s~~ à la commune. Le conseil vote et donne son accord à l'unanimité.

Il est de coutume de donner 100% du taux autorisé. Le conseil vote pour 100% du taux à l'unanimité.

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2014

## 3) EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le rapport annuel de l'eau est présenté par M. Yves BODART. En conclusion le rapport est bon dans son ensemble. ~~Par contre~~ ~~En revanche~~ il faut ~~penser à prévoir de changer~~ ~~envisager rapidement le remplacement~~ ~~le~~ du compteur « EXHAURE » du château d'eau. Coût entre 1500 et 2000 €. Il est également ~~remarqué~~ ~~précisé~~ qu'un certain nombre de factures s impayées est récurrente chez certaines s personnes. La commune va demander au comptable du trésor de faire le nécessaire.

Le rapport de l'eau est approuvé à l'unanimité. Il devra être transmis à la préfecture et mis à disposition des administrés.

Un courrier de la société SEDE concernant l'épandage de boues sur la commune a été reçu en mairie. Après renseignement ces boues doivent être épandues sur le lieu dit « la Briqueterie » près des Chesneaux. Un arrêté de la préfecture datant de 2012 semble accorder cette démarche.

Le dossier est repris par Mr Yves BODART pour vérifier si la SEDE est dans son droit.

## 4) CNAS :

Désignation d'un délégué local pour le CNAS. Mme Annick GIRARD se porte volontaire. Il est procédé au vote. Mme Annick GIRARD est désignée déléguée CNAS à l'unanimité.

## 5) Délégations consenties au maire :

La préfecture nous demande de préciser certains s points de l'article 1 de la délibération N° 17-2014.

–Point 2 : « Quel que soit le montant » est ajouté.

Point 3 : est libellé ainsi : « dans les limites de 50 000,00€ fixées par le conseil municipal ».

Point 11 : supprimer le mot « avoués ».

Point 15 : ajouter : « dans la limite de 20 000,00€ ».

Point 16 : ajouter : « à savoir tous litiges avec le personnel, fournisseurs s, prestataires s de la commune et bailleurs ».

Point 17 : ajouter : « dans la limite de 10 000,00€ ».

Point 20 : ajouter : « d'un montant maximum de 5 000,00€ ».

Point 21 : ajouter : « dans la limite de 20 000,00€ ».

## 6) Centre de Loisir de Villemurlin :

Un bilan du centre de loisir de Villemurlin est présenté par M. f Jean-Michel SEVILLE. Ce centre permet, entre autres s, aux enfants de la commune r de Vannes sur Cosson, de participer aux activités de centre aéré proposées pendant les périodes des petites vacances. Afin de bénéficier de ce service il est nécessaire de signer une convention avec la commune de Villemurlin dans les conditions financières suivantes : droit d'entrée annuel par commune ; 500,00€. Montant versé par la commune par enfant par jour ; 6,50€. Il est nécessaire de délibérer pour autoriser M. le Maire à signer cette convention. A l'unanimité le conseil autorise le maire.

## 7) CDG 45

Pour les évaluations des employés il est demandé par le centre de gestion qu'elle méthode nous voulons appliquer. Nous préconisons d'appliquer la méthode habituelle par notation avec entretien t individuel. Est voté à l'unanimité la méthode par notation. L'entretien t individuel sera la nouvelle règle pour 2015.

## 8) STEP :

Un devis de travaux de busage du fossé présenté par Exau TP est présenté. Il n'est pas jugé indispensable de réaliser ces travaux. Donc le devis est refusé à l'unanimité.

Inauguration de la station d'épuration, la date que nous avons présentée au Conseil Général à été refusée. Nous sommes donc dans l'attente d'une nouvelle date, que doit-nous transmettre le Conseil Général en accord avec la préfecture.

M. Yves BODART prévoit de faire des visites par groupe destinées à la population Vannoise.

Il est proposé par M. Yves BODART de faire un transfèrte du budget de l'eau vers le budget communal pour les frais d'inauguration. Un accord de principe est donné.

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2014

---

## 9) GÎTES :

M. Jason AUGUSTO, responsable de la commission Développement économique, Touristique et patrimoine, nous présente le dossier des gîtes. Les Gîtes de France sont venu faire une visite de validation des épis. Selon l'organisme, la conservation des deux épis est limite, surtout pour le petit gîte. Il est proposé de faire un seul et unique gîte, de onze ou douze places, afin d'éviter les problèmes de promiscuité. Les Gîtes de France vont nous faire une proposition qui irait dans ce sens. Les tarifs sont à revoir. Le petit gîte est trop cher par rapport au grand. Peut-être devons-nous augmenter le tarif du grand et diminuer le petit ? De nombreux et importants travaux sont à prévoir. Une étude de financement est à effectuer.

## 10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

La proposition des subventions aux associations est présentée par M. Jean-Michel SEVILLE, responsable de la commission des finances. M. Jason AUGUSTO et M. Eric HAUER ne participent pas au débat ni au vote en raison de possible conflit d'intérêt.

Il est attribué à ASL Tennis : 200,00€ ; FNACA : 100,00€ ; ASI3V Foot : 300,00€ ; Age d'Or : 400,00€ ; ASL Croq'Notes : 100,00€ ; ASL Clique Vannoise : 800,00€ ; ASL Bibliothèque : 500,00€ ; Tradition et Costumes : 100,00€.

Il est voté les attributions des subventions, ainsi répartis. Vote 12 pour ; 0 contre.

## 11) DIVERS :

- a) Le CCAS est un organisme communal paritaire. Suite à la démission de M. Yves BODART, il est nécessaire de compléter la liste des membres élus. Le temps à passer est d'environ deux heures par mois pour aller chercher la nourriture à la banque Alimentaire, plus les réunions qui ont lieu le soir. Mme Isabelle Loup se porte volontaire. Est voté à l'unanimité l'acceptation de Mme Isabelle LOUP au CCAS, ce vote prendra effet dès réception de la démission effective de M. Yves BODART.
- b) Médaille du Mérite Agricole : La préfecture du Loiret nous demande si sur la commune de Vannes sur Cosson des personnes ~~pouvaient~~ peuvent prétendre à cette distinction. Dans les conditions désignées, notamment cette année, les femmes méritantes ayant travaillé dans le milieu agricole sont mise à l'honneur. M. le Maire annonce qu'une femme du village est potentiellement visée par cet honneur.
- c) Egalement la préfecture du Loiret fait part de l'ouverture à candidature de la médaille Régionale, Départementale et Communale : Une proposition sera étudiée.
- d) Dates des prochaines séances du Conseil Municipal : Lundi 8 septembre 2014 ; Lundi 13 octobre 2014 ; Lundi 17 novembre 2014 ; à 20h15 salle de réunion à la mairie. Dates des réunions de travail : Le 02 ou 03 septembre 2014 (à confirmer) ; 01 octobre 2014.
- e) Signalisation de la voirie : Une réunion entre les commissions travaux, espaces verts et sécurité est à prévoir.
- f) Cimetière : Il est demandé de faire une étude pour embellir le cimetière et faire les relevés de tombes nécessaire.

**Clôture de séance à 23H00.**